

*Tribunal de la concurrence—Loi**[Traduction]*

Cependant, quoi qu'en pense le gouvernement, pour la majorité des gens, le secteur pétrolier est le meilleur exemple d'un secteur non concurrentiel. Il y a très peu de concurrence, le choix entre les produits est très limité et les prix sont démesurément élevés. Dans un pays comme le Canada, où beaucoup d'entre nous dépendent de l'essence pour parcourir les énormes distances qui séparent les diverses localités, le prix élevé de l'essence est vraiment un scandale. Les consommateurs et l'économie canadienne dans son ensemble sont victimes de cet état de choses.

[Français]

Monsieur le Président, quand les prix mondiaux du pétrole augmentent, le jour même ou le lendemain, cette augmentation se reflète à la pompe. Mais quand les prix mondiaux baissent, comme c'est la situation présentement, il faut attendre des semaines sinon des mois pour voir baisser les prix dans les postes de services.

Monsieur le Président, la situation qui existe en particulier dans l'industrie pétrolière au Québec constitue une aberration. Comment peut-on expliquer qu'une raffinerie soit achetée pour ne pas être par la suite exploitée par les acheteurs? Cela dépasse toute logique. Naturellement, l'acquisition d'une telle entreprise se fait normalement dans le but de l'exploiter. Or, on sait que la compagnie Ultramar a acheté la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal non pas pour l'exploiter, mais pour la fermer. Or, la transaction Gulf-Ultramar est un scandale politique effroyable qui pèse sur le dos de l'actuel gouvernement conservateur.

Que l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) n'ait pas appuyé son directeur des enquêtes pour empêcher cette transaction ne s'explique pas. Je maintiens que le ministre n'a pas fait son devoir. Il s'est discrédité devant les consommateurs canadiens. Et le projet de loi qu'il nous présente aujourd'hui est un autre exemple de son asservissement à l'endroit des grandes compagnies canadiennes. Quelle raison avait-il de défendre Ultramar plutôt que les consommateurs de la région montréalaise?

La concentration de cette industrie est tellement réelle et importante que l'Association canadienne de commercialisation des produits pétroliers estime que les consommateurs canadiens ont payé 302 millions de dollars de trop l'essence pour le seul mois de janvier 1986. Or, les compagnies indépendantes dans ce domaine n'ont pas peur de la concurrence et elles réclament depuis longtemps d'ailleurs une meilleure politique de la concurrence pour les protéger contre les multinationales du pétrole. Pourquoi est-ce le contraire en ce qui concerne les multinationales et les autres gros producteurs qui, eux, ne veulent pas d'une bonne loi sur la concurrence au Canada? Et pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations protège-t-il les multinationales du pétrole?

Quand l'ancien directeur des enquêtes sur les coalitions, M. Bertrand, a présenté son rapport incriminant les pétrolières, j'étais à ce moment-là ministre de la Consommation et des Corporations, et j'ai appuyé publiquement le directeur des enquêtes, M. Bertrand. J'étais avec lui à la conférence de presse qu'il a donnée, attaquant avec une documentation importante et volumineuse les grandes pétrolières canadiennes. Je n'ai jamais failli à mon devoir d'appuyer le directeur des enquêtes sur les coalitions. Or, qu'en est-il de l'actuel ministre qui s'est caché

pendant des semaines, qui a refusé de rendre public le rapport O'Farrell, l'actuel directeur des enquêtes sur les coalitions? Et lorsque le fonctionnaire O'Farrell a publié son rapport, le ministre s'est contenté de dire qu'il s'agissait d'opinions personnelles et que lui, il ne voulait pas se mouiller les pieds. Or, c'est une attitude proprement scandaleuse pour un ministre de la Consommation et des Corporations que de refuser d'appuyer et de défendre le directeur des enquêtes sur les coalitions. Si le directeur n'est pas bon, qu'il le répudie, qu'il le chasse, qu'il le remplace. Mais si le directeur fait honorablement et consciencieusement son travail, le ministre est obligé de l'appuyer publiquement dans ses démarches. Et je dis, monsieur le Président, que le ministre n'a pas fait son devoir et qu'il a préféré protéger les multinationales plutôt que d'appuyer son directeur des enquêtes et de protéger les consommateurs canadiens.

Or la situation de notre loi sur la concurrence est excessivement faible comparativement à ce qu'il y a dans d'autres pays. Prenons l'exemple des Américains. Ces derniers ont l'une des meilleures lois sur la concurrence au monde et les compagnies pétrolières aux États-Unis doivent la respecter cette loi, ce qui est bien différent de ce qui se passe ici au Canada. Il n'est donc pas surprenant de constater, monsieur le Président, que là-bas les prix du pétrole sont beaucoup plus bas qu'ici et que toute réduction du prix mondial du pétrole est immédiatement transférée aux consommateurs américains. Or nous espérons que cette situation enfin prévaudra au Canada. Mais à une étude approfondie du projet de loi C-91, on se rend malheureusement compte que cette loi n'a pas de dents et qu'elle ne fera pas le travail de bien protéger les consommateurs canadiens.

• (1200)

[Traduction]

Je voudrais demander au ministre s'il croit que l'absence de concurrence au Canada profite à l'économie canadienne. Par exemple, en 1978, les 100 entreprises non financières les plus importantes du Canada détenaient 48.6 p. 100 de tous les éléments d'actif non sectoriels du pays, alors que la proportion était de 30.6 aux États-Unis. Le Canada a connu une grave récession, et par conséquent, les 100 plus grosses entreprises du pays contrôlent plus de la moitié des avoirs commerciaux de notre pays. En outre, rien ne prouve que ces très importantes entreprises soient maintenant plus efficaces du fait de leur taille. En fait, elles peuvent être meilleures ou pires, mais malheureusement, rien ne permet d'affirmer qu'elles sont efficaces. Cependant, il est certain que leur taille leur donne un pouvoir énorme.

Si on définit le pouvoir comme la capacité de dire non, alors ces très importantes entreprises sont certainement très puissantes puisqu'elles rejettent toute politique sur la concurrence depuis plus de 15 ans.

[Français]

L'attitude de la Chambre de commerce du Canada en particulier dans les années 1970 frisait le ridicule. La paranoïa de ses dirigeants pour tout amendement à la loi sur la concurrence a complètement discrédité d'ailleurs cet organisme à l'époque. C'est pourquoi on a vu l'émergence d'autres groupements représentant d'une façon adéquate et plus rationnelle les intérêts de l'ensemble des hommes d'affaires du Canada. Et je veux rendre hommage aujourd'hui, à l'occasion de l'étude du projet de loi